## **Certifical** Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité	7
VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES	
Je, Stephanie Roule Greffier ou secrétaire-trésorier	2
atteste que :	
à la suite de la procédure d'enregistrement relative :	
au règlement và la résolution	2019-168
ayant pour titre: GREFFE - ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUST	Numéro IN-DE-DESMAURES ET LA COMMIS-
SION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS - AIDE FINACIÈRE DANS LE CADRE DU	
L'ÉCOLE DES PIONNIERS (PAVILLON LAURE-GAUDREAULT)	
	. %
A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :	15 103 Nombre
B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :	1 521 Nombre
C) le nombre de demandes faites est de :	345 Nombre
Par conséquent, je déclare que :	
☐ le règlement	2019-168
est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;	Numéro
un scrutin référendaire doit être tenu.	<i></i>
Lecture faite à Saint-Augustin-de-Desmaures ce	23 Mai 2019 à 19 h Date Heure
Greffier ou secrétaire-trésorier	2019 05 23 année mois jour
	année mois iour

SR-1.2 (10-10) •
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 555 et 556